

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 490-CX-2325

concernant l'acquisition d'un Système d'extraction sur phase solide automatique (GC-MS/FID-SPME-O) pour le Laboratoire de métabolomique des plantes

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent quatre-vingt-dixième réunion tenue le lundi 7 avril 2025, à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU la programmation de recherche visant à renforcer la résilience de la vigne en climat froid de la professeure Karine Pedneault, financé par la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI);

ATTENDU qu'un appel d'offres public (UQO-A2511-B168) a été publié en vertu de la *Loi sur les contrats des organismes publics* [L.R.Q, c. C-65.1];

ATTENDU le rapport du processus d'appel d'offres;

ATTENDU l'article 2 du *Règlement général 4* : « Pouvoirs des instances statutaires »;

Sur proposition de madame Murielle Laberge, appuyée par madame Manel Kammoun,

IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER la rectrice, madame Murielle Laberge, à signer pour et au nom de l'UQO la demande relative à l'achat d'un Système d'extraction sur phase solide automatique de l'entreprise « Thermo Fisher Scientific (Mississauga) Inc » pour un montant de l'ordre de 232 005,32 \$ financé par la FCI.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 490-CX-2326

concernant l'avis à la rectrice relatif au projet de budget initial du fonds de fonctionnement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2025-2026

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent quatre-vingt-dixième réunion tenue le lundi 7 avril 2025, à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU l'article 99.8 du *Règlement général* de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU le processus de préparation budgétaire;

ATTENDU la présentation et les explications du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU la recommandation du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU la recommandation de la rectrice à titre de présidente du comité du budget;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Najat Kamal, appuyée par madame Manel Kammoun,

IL EST RÉSOLU :

DE DONNER un avis favorable à la rectrice, afin que le budget initial du fonds de fonctionnement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2025-2026 soit déposé au conseil d'administration pour approbation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 490-CX-2327

concernant l’avis à la rectrice relatif à l’adoption de la liste des projets à financer par le budget d’investissements de l’Université du Québec en Outaouais pour l’exercice financier 2025-2026

adoptée par le comité exécutif de l’Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent quatre-vingt-dixième réunion tenue le lundi 7 avril 2025, à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU le processus de préparation budgétaire;

ATTENDU la présentation de la liste des projets à réaliser avec les disponibilités au budget d’investissements en 2025-2026;

ATTENDU la présentation et les explications de la rectrice et du vice-recteur à l’administration et aux ressources;

ATTENDU la recommandation de la rectrice et celle du vice-recteur à l’administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Vincent Beauséjour, appuyée par monsieur Alexandre Mathieu,

IL EST RÉSOLU :

DE DONNER un avis favorable à la rectrice afin que la liste des projets à financer par le budget d’investissements de l’Université du Québec en Outaouais pour l’exercice financier 2025-2026 soit déposée au conseil d’administration pour adoption, et ce, tel que réparti selon les sources de financement suivantes :

Enveloppe	Niveau d’investissements -MES	Financement par l’UQO	Autres financements	Emprunt à venir	Total
Réaménagement	101 045 \$	0 \$	-	-	101 045 \$
Rénovation	1 275 320 \$	3 578 180 \$	-	-	4 853 500 \$
Prise en charge du déficit d’entretien	36 151 \$	0 \$	-	-	36 151 \$
Sous-total	1 412 516 \$	3 578 180 \$	-	-	4 990 696 \$
Ressources informationnelles	363 600 \$	209 015 \$	-	-	572 615 \$
Mobilier, appareillage et outillage	-	1 787 752 \$	350 000 \$	-	2 137 752 \$
Projets Fondation canadienne pour l’innovation (FCI)	-	-	714 222 \$	-	714 222 \$
Rénovation résidences étudiantes	-	530 000 \$	-	-	530 000 \$
Construction d’une résidence étudiante	-	-	24 492 400 \$	5 645 709 \$	30 138 109 \$
Total	1 776 116 \$	6 104 947 \$	25 556 622 \$	5 645 709 \$	39 083 394 \$

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 490-CX-2328

concernant le protocole d'entente entre l'UQO et la Maison de l'innovation technologique (MIT)

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent quatre-vingt-dixième réunion tenue le lundi 7 avril 2025, à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU l'article 99.4 du *Règlement général* de l'UQO;

ATTENDU que l'UQO est un établissement d'enseignement de niveau universitaire qui a pour objet l'enseignement supérieur et la recherche ainsi qu'un important moteur de développement en matière de cybersécurité et de technologies innovantes;

ATTENDU que la Maison de l'innovation technologique (MIT) a pour mission de créer un espace dédié à l'animation, la stimulation, le soutien et l'accélération de l'innovation dans les domaines de la cybersécurité et des technologies numériques;

ATTENDU que les Parties partagent un objectif commun quant au développement du secteur de la cybersécurité et des technologies innovantes;

ATTENDU que le présent protocole d'entente vise à encadrer la contribution financière mutuelle des Parties envers les divers projets associés à la MIT effectués en collaboration avec l'UQO (ci-après nommé : « Protocole »);

ATTENDU que les Parties désirent consigner par écrit les conditions de leur entente relativement à ce qui précède;

ATTENDU que le protocole d'entente entre la MIT et l'UQO prévoit un financement de 400 000 \$ sur trois ans;

ATTENDU qu'un montant de 300 000 \$ provient de la Ville de Gatineau et a fait l'objet d'une entente distincte (résolution 487-CX-2317);

ATTENDU le versement par l'UQO d'une première tranche de 100 000 \$ pour l'année 2024-2025;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Najat Kamal, appuyée par monsieur Alexandre Mathieu,

IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER la rectrice à signer le protocole d'entente avec la Maison de l'innovation technologique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale